



LES PREMIERS DOCUMENTS PUBLIÉS SUITE AUX ANNONCES GOUVERNEMENTALES DE CE JOUR

- **Téléchargez les attestations de déplacement mises à jour au 29.10.2020 :**
 - Attestation de déplacement dérogatoire numérique
 - Attestation de déplacement dérogatoire
 - Justificatif de déplacement professionnel
 - Justificatif de déplacement scolaire

- Consultez les dernières informations Coronavirus du Gouvernement : **cliquez ici.**

Les premières indications concernant le télétravail :

« Le télétravail est obligatoire à 100 % partout où il est possible.

Cependant, contrairement au confinement de mars le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité.

Les bureaux de poste et les guichets de service publics restent également ouverts. »

Et télécharger la version actualisée au 29.10.2020 du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise : **Cliquez ici.**

(Voir notamment la page 5 pour le télétravail)

Bonne lecture !